



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

## LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE DE SEJOUR « SCIENTIFIQUE »

*Attention : Ne concerne pas les ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.*

**Rappel : la demande de renouvellement doit être déposée dans le courant des deux derniers mois de validité du précédent titre de séjour.**

### **FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS**

*De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes*

Dépôt : 97 rue Molière - Lyon 3ème - du lundi au vendredi de 9h à 13h – Guichets « étudiants »

#### Ancienne carte de séjour temporaire

Passeport en cours de validité (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)

#### Justificatifs d'état civil (originaux + traductions)

En cas de modification dans la situation familiale, fournir le document justificatif correspondant.

#### Justificatifs de domicile

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (contrat de bail, facture d'électricité, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, facture Fournisseur accès Internet, contrat d'assurance-habitation...)
- Si hébergé par un particulier, attestation manuscrite de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

*N.B : Les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures de téléphones portables, les factures sous forme d'échéancier ne sont pas acceptées.*

3 photographies d'identité (conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) identiques, bien contrastées, de moins de 6 mois, format 35x45, sur fond clair (bleu clair, gris clair), tête nue et de face, non découpées

Convention d'accueil pour chercheur ou enseignant-chercheur en cours de validité

Attestation de l'organisme d'accueil établissant qu'il continue d'occuper le scientifique étranger pour les mêmes travaux de recherche

Pour les doctorants : certificat de scolarité en doctorat et contrat de travail

En cas d'obtention du doctorat : votre diplôme ou votre attestation de réussite

Lors du premier renouvellement de la carte de séjour, le certificat de visite médicale OFII

*Attention : durant l'instruction de la demande de titre de séjour, des documents complémentaires pourront être demandés.*